RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de collecte et de traitement des déchets spéciaux du Sitcom Côte sud des Landes (8 lots)

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 23 décembre 2026 à 12:00

SITCOM Côte Sud des Landes
62 Chemin du Bayonnais
40230 BENESSE MAREMNE

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur 3
2 - Comptable assignataire des paiements 3
3 - Objet du marché public....3
4 - Dispositions générales du marché public 3
4.1 – Mode de passation....3
4.2 – Forme du marché 3
4.3 – Réalisation de prestations similaires....3
5 - Décomposition en lots et estimation financière....3
5.1 – Décomposition en lots....3
5.2 – Estimation financière des lots 4
6 - Conditions de la consultation 4
6.1 - Délai de validité des offres 4
6.2 - Forme juridique du groupement 4
6.3 - Variantes....4
7 - Visite de site 4
8 - Conditions relatives au marché public....5
8.1 - Durée du marché....5
8.2 - Reconduction 5
8.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
9 - Contenu et modification du dossier de consultation....5
10 - Présentation des candidatures et des offres 6
10.1 - Documents à produire....6
11 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
12 - Examen des candidatures et des offres....9
12.1 - Sélection des candidatures....9
12.2 - Attribution des marchés....9
12.3 - Suite à donner à la consultation....10
13 - Renseignements complémentaires....10
13.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....10
13.2 - Procédures de recours....10

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme :

SITCOM Côte Sud des Landes - 62 chemin du Bayonnais - 40230 BENESSE MAREMNE
https://www.sitcom40.fr

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Ordonnateur : Monsieur le Président du SITCOM

2 - Comptable assignataire des paiements

SGC Saint Vincent de Tyrosse
6 Allée des magnolias
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

3 - Objet du marché public

Le présent marché public concerne :
Prestations de collecte et traitement des déchets spéciaux du Sitcom Côte sud des Landes

4 - Dispositions générales du marché public

4.1 – Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et suivants du Code de la Commande publique.

4.2 – Forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4.3 – Réalisation de prestations similaires

En application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, dans les trois ans à compter de la notification du marché initial, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

5 - Décomposition en lots et estimation financière

5.1 – Décomposition en lots

Les prestations du marché public sont réparties en 8 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Collecte et traitement des DASRI des professionnels de santé
2	Collecte et traitement de déchets diffus spécifiques **hors Eco-DDS (Déchets Diffus Spécifiques)**
3	Collecte et traitement des cartouches d'imprimantes et des toners usagés
4	Collecte et traitement des cartouches et bouteilles de gaz
5	Collecte et traitement des extincteurs usagés **hors Eco-PAE (Petits Appareils, Extincteurs)**
6	Collecte et traitement des déchets d'amiante-ciment
7	Collecte et traitement de pneumatiques usagés **hors FRP (France Recyclage Pneus)**
8	Collecte et traitement des déchets mercuriels

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
90523000-9	Services d'élimination de déchets toxiques, excepté déchets radioactifs et sols contaminés			

5.2 – Estimation financière des lots

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à des estimations prévisionnelles des besoins de l'acheteur, exprimées en € HT.

Ces montants sont communiqués à titre indicatif et ne présentent aucun caractère contractuel. Ils ne constituent ni un engagement de commande ni un minimum garanti de prestations pour le titulaire.

Les candidats sont invités à établir leur offre financière sur la base des prestations et des exigences définies dans les pièces du marché, indépendamment de ces estimations.

Lots	Montant annuel estimé en € HT
1-Collecte et traitement des DASRI des professionnels de santé	5 000
2-Collecte et traitement de déchets diffus spécifiques hors Eco-DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	87 500
3-Collecte et traitement des cartouches d'imprimantes et des toners usagés	1 500
4-Collecte et traitement des cartouches et bouteilles de gaz	20 000
5-Collecte et traitement des extincteurs usagés hors Eco-PAE (Petits Appareils, Extincteurs)	17 500
6-Collecte et traitement des déchets d'amiante-ciment	25 000
7-Collecte et traitement de pneumatiques usagés hors FRP (France Recyclage Pneus)	7 500
8-Collecte et traitement des déchets mercuriels	5 000

6 - Conditions de la consultation

6.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

6.2 - Forme juridique du groupement

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché public.

6.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

7 - Visite de site

- Lot n°2 : Collecte et traitement de déchets diffus spécifiques hors Eco-DDS

Dans le cadre de l'élaboration de son offre, et préalablement à sa transmission avant la date et l'heure limites indiquées au présent règlement de la consultation, le candidat effectuera obligatoirement la visite des sites suivants :

Sur demande de rendez-vous via demat Ampa : https://demat-ampa.fr

Déchetterie de Soorts-Hossegor - 1468 route de Seignosse – 40150 SOORTS-HOSSEGOR
Horaires d'ouverture : tous les jours : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00 et le dimanche : 8h00 - 12h00.

Déchetterie de Saint Martin de Seignanx - Z.A. Ambroise II – 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX
Horaires d'ouverture : tous les jours : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00 sauf le dimanche.

Une attestation de visite sera délivrée par le Sitcom sur demande via demat Ampa : https://demat-ampa.fr

Le candidat est ainsi réputé être parfaitement informé de la configuration du site et des conditions d'exécution des prestations objets du présent marché.
Il ne saurait, en conséquence, se prévaloir d'une connaissance insuffisante des lieux ou des conditions de travail pour manquer à ses obligations ou solliciter une quelconque plus-value après la notification du marché.

• Pas de visite pour les autres lots.

8 - Conditions relatives au marché public

8.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an qui débute à compter de sa date de notification au titulaire.

8.2 - Reconduction

Le marché peut être reconduit tacitement. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'acheteur au moins 3 mois avant la fin de l'échéance de la période en cours.
Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

8.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les fournitures seront réglées sur fonds propres.

9 - Contenu et modification du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le bordereau des prix (BP)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses 4 annexes
- La charte des achats responsables du Sitcom Côte sud des Landes, à titre d'information

L'acte d'engagement n'est pas joint au DCE : il sera adressé au candidat dont l'offre aura été retenue.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

10 - Présentation des candidatures et des offres

L'acheteur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

10.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R. 2142-3 et suivants du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour tous les lots : - Les agréments et/ou licences de transports - Les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter leur(s) installation(s) et les installations destinataires au final des déchets qui font l'objet de la présente consultation - Les qualifications requises pour le personnel en charge la manipulation des déchets dangereux, dont le certificat ADR pour les lots concernés	Non

- Les attestations de formation requises pour le personnel chargé de l'exécution des prestations	
Document(s) formel(s) décrivant les engagements de sa société en matière d'environnement (certifications environnementales, réduction de l'empreinte carbone, gestion des déchets, sobriété énergétique, etc.). Certification ISO 14001 ou équivalent. Il peut être intégré dans un document de politique RSE globale.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le bordereau des prix	Oui
Pour tous les lots : le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comportant obligatoirement les informations demandées ci-dessous :	Non
Lot n°1 : Le candidat détaillera la filière et les installations de traitement utilisées (intermédiaire et finale) ; les performances de valorisation ainsi que les mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des collectes.	
Lot n°2 : Le candidat détaillera la filière et les installations de traitement utilisées (intermédiaire et finale) ; les performances de valorisation ainsi que les mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des collectes.	Non
Lot n°3 : Le candidat détaillera : - Le mode et la filière de traitement : réutilisation-réemploi des cartouches et toners, recyclage matière, valorisation énergétique, élimination en dernier recours, ainsi que les filières utilisées, les taux de réemploi les taux de recyclage et les installations de traitement concernées - Les mesures prises pour limiter les impacts environnementaux des collectes ainsi que les actions favorisant l'économie circulaire et les dispositifs de réemploi des cartouches.	Non
Lot n°4 : Le candidat détaillera la filière et les installations de traitement utilisées (intermédiaire et finale) et les mesures prises pour réduire les impacts environnementaux liés à la collecte, au transport et au traitement des extincteurs usagés.	Non
Lot n°5 : Le candidat détaillera la filière et les installations de traitement utilisées (intermédiaire et finale) et les mesures prises pour réduire les impacts environnementaux liés à la collecte, au transport et au traitement des extincteurs usagés.	Non
Lot n°6 : Le candidat détaillera :	

- Le mode opératoire précis pour l'enlèvement des dépôts sauvages (reconnaissance préalable sur site, balisage, collecte, nettoyage complet de la zone après intervention, transport, traitement) et les moyens affectés. - La filière et les installations de traitement utilisées (intermédiaire et finale) - Les mesures prises pour réduire les impacts environnementaux liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets d'amiante-ciment (notamment mesures visant à éviter la dispersion de fibres d'amiante dans l'environnement)	
Lot n°7 : Le candidat détaillera : - Le mode et la filière de traitement : réutilisation-réemploi des pneumatiques usagés, recyclage matière, valorisation énergétique, élimination en dernier recours, ainsi que les filières utilisées, les taux de réemploi les taux de recyclage et les installations de traitement concernées - Les mesures prises pour réduire les impacts environnementaux liés à la collecte, au transport et au traitement des pneumatiques usagés.	
Lot n°8 : Le candidat détaillera la filière et les installations de traitement utilisées (intermédiaire et finale) et les mesures prises pour réduire les impacts environnementaux liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets mercuriels.	

11 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document : **mercredi 23 décembre 2026 à 12:00**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://demat-ampa.fr
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SITCOM Côte sud des Landes 62 Chemin du Bayonnais 40230 BENESSE MAREMNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents est exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats qui pour signer électroniquement leur offre, doivent disposer d'un certificat de signature électronique qualifié, conforme au règlement eIDAS, accessible soit :

- **Via la plateforme Demat AMPA :** Si vous êtes déjà inscrit sur Demat AMPA, vous pouvez générer une clé de signature directement depuis votre espace personnel. Pour les nouveaux utilisateurs, l'inscription est gratuite et permet d'obtenir un certificat de signature valide pour la durée du marché.

- **Via un prestataire agréé** : Vous pouvez également vous procurer un certificat auprès d'un prestataire de services de confiance (comme DocuSign, Yousign, Universign, etc.), en veillant à ce qu'il soit reconnu par la plateforme de dépôt des offres.

Pour toute question ou assistance, consultez le guide utilisateur de Demat AMPA ou contactez le support technique de la plateforme.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les candidats sont informés qu'après attribution, l'acheteur pourra transformer l'offre électronique en offre papier pour procéder à la signature manuscrite du marché par Monsieur le Président du Sitcom.

12 - Examen des candidatures et des offres

12.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

12.2 - Attribution des marchés

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour l'examen des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	55.0 %
2- Valeur technique : appréciée en fonction des éléments suivants : 2.1-Parc véhicules affectés ou mobilisés pour le marché et leurs caractéristiques techniques (électriques, dotés de hayons, …) 2.2-Moyens de manutention 2.3-Moyens humains	25.0 %
3- Performances en matière de protection de l'environnement	20%
3.1 - Mode de traitement suivant l'article L. 541-1 du Code de l'environnement : Réemploi-réutilisation / Valorisation matière / Valorisation énergétique / Traitement simple (Elimination)	10%

3.2 - Mesures de réduction des émissions liées au transport : distance exutoire, type de motorisation des véhicules utilisés pour l'exécution des prestations,…	10%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

12.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Les candidats seront informés via le profil d'acheteur. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le SITCOM adressera l'acte d'engagement à l'attributaire qui disposera d'un délai de 10 jours pour le compléter et le signer.

Le délai de référé précontractuel court à compter de l'envoi du courrier de rejet par le Sitcom aux candidats non retenus via le profil d'acheteur du Sitcom (plateforme Demat Ampa).

13 - Renseignements complémentaires

13.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

13.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://pau.tribunal-administratif.fr

Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du marché. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 Cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://pau.tribunal-administratif.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux (CCIRA)
Cité administrative
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tél : 05 54 68 99 56
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr